

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 06 juillet 2021

Présents : Mrs ALEGRET Christian, COMBES Joël, DEBAT Serge, IRIGOYEN Bruno, PAILHAS Michel, TEILH Jérôme, THUILLER Alain.

Mme CAYEZ Cathy, DUBIE Karine, DUPUY Annie

Absents(es) excusés (es): Mrs BERNARD Lionnel, DUCASSE Christophe, LEGRAND Clément.

Mmes BERTHIER Aline, CASTAING Mary-Jan

Procuration : Mme BERTHIER Aline

Secrétaire : Mr ALEGRET Christian

35. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thème / 8.8 Environnement Remplacement des lampes à mercure par des LEDS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après étude du patrimoine d'éclairage public, il reste 6 lampes à vapeur de mercure sur la commune. Le SDE65 nous propose le remplacement de ces luminaires par des luminaires LED avec une participation de 50% du montant HT.

L'estimation des travaux s'élève à 6 500 euros HT :

Fonds libres3 250 euros HT

Participation du SDE3 250 euros HT

Total6 500 euros HT

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1 Approuve le projet que lui a soumis le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de 3 250 euros au SDE des Hautes-Pyrénées,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

36. Objet de la délibération : 7. Finances / 7.9 Prise de participation

SDE : électrification rurale, extension 2021 Madame PHILIPPE Mazarine

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « ELECTRICITE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, pour l'alimentation BT aérienne en T70 de la parcelle de Madame PHILIPPE Mazarine.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **3 950,00 €**

<u>Fonds libres</u>	790,00 €
<u>Participation SDE</u>	<u>3 160,00 €</u>
<u>Total</u>	3 950,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de **790,00 €** au SDE des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux exécutés en accord avec la municipalité.

37. Objet de la délibération : 7. Finances / 7.6 Contributions budgétaires
Certification forestière PEFC

Le maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de s'engager au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De s'engager dans la certification de gestion durable des forêt PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Pouyastruc possède en Occitanie.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celle sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celle-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.
- Total de surface à déclarer 99,8979 ha sous aménagement et 0.1606 Ha hors aménagement.
- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
- D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Occitanie.
- D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Occitanie et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par le PEFC Occitanie en cas de pratiques forestières non conforme sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.

- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Occitanie.
- D'informer PEFC Occitanie dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Questions diverses :

Pour être prêt pour septembre 2021, Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise SMAC pour réaliser les derniers travaux dans les vestiaires de la salle multi-activités (pose d'une lisse avec patère et achat de bancs) pour un montant de 4 949,50 euros HT.

Pour la signalétique de la salle multi-activités, Monsieur le Maire propose de faire réaliser les plaques de dénomination du bâtiment par l'entreprise Tamporex pour un montant de 336 euros HT.

Compétence école à la 3CVA, Monsieur le Maire a souhaité parler du projet d'harmonisation de compétence école présenté par la 3CVA en réunion de commission, afin que le conseil municipal soit informé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le Président du Roller Artistique des Hautes-Pyrénées a sollicité la mairie pour lui demander la possibilité d'utiliser ponctuellement la salle polyvalente pour l'exercice de son activité. Avant de donner suite, des renseignements techniques vont être demandés aux communes où il intervient déjà.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer les contrats de téléphonie et internet suite au démarchage commercial d'un conseil d'Orange. Cette évolution au-delà de la réduction du coût permettra de raccorder la SMA à la fibre optique.

Séance du 08 juillet 2021

8. Domaines de compétences par thème / 8.8 Environnement

Remplacement des lampes à mercure par des leds

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : électrification rurale, extension 2021 Madame Mazarine PHILIPPE

7. Finances locales / 7.6 Contributions budgétaires

Certification forestière PEFC

Questions diverses

PAILHAS Michel

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline Absente excusée

DEBAT Serge

LEGRAND Clément Absent excusé

BERNARD Lionnel Absent excusé

CASTAING Mary-Jan Absente excusée

CAYEZ Catherine

COMBES Joël

DUBIE Karine

DUCASSE Christophe Absent excusé

DUPUY Annie

IRIGOYEN Bruno Absent excusé

TEILH Jérôme

THUILLER Alain